Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/ Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for Supply Arrangement - Révision à une demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Linguistic Services Division / Division des services linguistiques
PSBID, PWGSC / DIASP,TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
10C1/Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet RFSA	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN966-140305/D	**Date** 2014-03-14
Client Reference No. - N° de référence du client 20140305	**Amendment No. - N° modif.** 006
File No. - N° de dossier 504zf.EN966-140305	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-$$ZF-504-27143	
Date of Original Request for Supply Arrangement **Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale**	2014-02-10
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à 02:00 PM** **on - le 2014-03-24**	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cardinal, France	**Buyer Id - Id de l'acheteur** 504zf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1778 ( )	**FAX No. - N° de FAX** (819) 956-9235
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:**	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required **Accusé de réception requis**	**Yes - Oui** ☐	**No - Non** ☐
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. **Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.** **Signature**	**Date**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Canada

MODIFICATION 006

Cette modification modifie certaines sections de la DAMA et vise à répondre aux questions de l'industrie.

Modifications à la DAMA

A compter du 1er mars 2014 TPSGC met à jour ses dispositions relatives à l'intégrité (préalablement connues sous le nom de « Code de conduite ») dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA). Pour ces raisons les sections suivantes de la DAMA sont modifiées :

1. À la Partie 2 – Instructions à l'intention des fournisseurs, l'article 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées est modifié comme suit :

EFFACER : 2008 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

INSÉRER : 2008 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

2. À la Partie 5 – Attestations, le libellé de l'article 1.1 est modifié comme suit afin de refléter un changement à la terminologie :

EFFACER : Code de conduite et attestations

INSÉRER : Dispositions relatives à l'intégrité

Veuillez noter que la pièce jointe 5 de la Partie 3 (formulaire PDF) n'est pas modifié afin de refléter le changement de libellé.

3. À la Partie 6 – Arrangement en matière d'approvisionnement et clauses du contrat subséquent, Partie A. Arrangement, l'article 3.1. Conditions générales est modifié comme suit :

EFFACER : 2020 (2013-04-25), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

INSÉRER : 2020 (2014-03-01), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

Questions et réponses

Question 48

J'ai une question à poser au sujet de la présente demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), c.-à-d. en lien avec les examens de transcription et de grammaire du Bureau. Je sais que nous devons indiquer le nom des ressources que nous proposons, etc., mais j'aimerais savoir à quel endroit les examens auront lieu?
Prévoit-on les faire passer en ligne? J'ai des ressources à proposer mais elles ne travaillent pas toutes à un emplacement central, d'où leur besoin de savoir à quel endroit les examens auront lieu avant que leur nom soit proposé à ces fins.

Réponse 48

Les examens seront administrés à distance, c'est-à-dire, qu'ils seront envoyés aux fournisseurs un jour et à heure donné, et ils auront un temps déterminé pour les faire et nous les retourner.

Nous prévoyons que les trois examens (transcription, grammaire et éditique) seront d'une durée d'une demi-journée au total. Les dates prévues sont vers la mi-avril.

Question 49

Les 3 formulaires qui s'adressent aux fournisseurs de traduction en langues officielles (palier 1, 2, 3) et le formulaire d'attestations.

Dans ce dernier formulaire, on demande si le fournisseur est incorporé, une entreprise à propriétaire unique ou une société, société de personnes... Si je suis travailleuse autonome, laquelle de ces 3 réponses dois-je choisir? L'entreprise à propriétaire unique?
À la case «Loi applicable», dois-je sélectionner ma province de résidence, soir le Québec?

Réponse 49

Si vous êtres travailleuse autonome et que vous possédez un numéro d'entreprise vous devriez être une entreprise à propriétaire unique.

Question 50

Nous soumissionnons la DAMA à titre d'ENTREPRISE et avons cumulé le nombre de mots requis au cours des cinq dernières années dans quelques-uns des domaines. Or, quelques-uns des traducteurs que nous souhaitons proposer **ONT TRAVAILLÉ UNIQUEMENT POUR NOUS**, ce qui pose problème en ce concerne les demandes de référence liées aux documents PDF de la DAMA. Pouvons-nous nous citer en référence pour ces traducteurs, sans quoi cela nuirait à notre capacité de soumissionner à titre d'agence/d'entreprise de traduction???

Réponse 50

Oui, votre entreprise peut se citer en référence pour ses traducteurs. Sachez toutefois que l'entreprise citée en référence doit pouvoir corroborer les renseignements fournis.

Question 51

Je vais faire de mon mieux pour rendre un dossier complet, mais on craint toujours d'oublier ou d'avoir mal compris quelque chose, même en ayant lu les documents pertinents plusieurs fois. À cet égard, est-il possible de savoir si, pour les modifications à la DAMA et la demande d'AMA elle-même, l'envoi seul de la première page (signée) suffit? Quelqu'un d'autre a aussi posé la même question, qui figure dans la documentation, mais on l'a simplement renvoyé à deux sections - où la réponse ne se trouvait pas.

Réponse 51

Vous n'avez pas à complété et envoyer la première page signée de la DAMA ni des modifications.

Question 52

Objet : Partie 4, article 1, Vérification des références; question et réponse 10

La période de validité de la présente DAMA est de 180 jours. D'ici la date de clôture de la DAMA, six mois se seront écoulés depuis la diffusion de la première demande de renseignements (DDR). Nous nous attendons à ce que près d'un an se soit écoulé dans le cadre de ce processus, de la diffusion de la DDR à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement.

D'autant plus que dans le contexte d'un échéancier plus long, comment TPSGC peut-il justifier le fait de restreindre le délai accordé pour fournir des référence à cinq jours uniquement? Compter sur la vérification des références par courriel pose des défis et des obstacles considérables, que les facteurs suivants ne font qu'exacerber :

- Les fonctionnaires prennent habituellement des vacances d'une ou de deux semaines et plusieurs d'entre eux prennent de plus longues vacances.
- Une personne-ressource pourrait s'absenter pendant plus de cinq jours en raison d'une maladie imprévue.
- Même de plus courtes périodes d'absence du bureau (p. ex., un cours de deux jours) peut donner lieu à une accumulation de courriels, faisant en sorte que certains de ceux-ci pourraient passer inaperçus ou ne pas bénéficier de la priorité voulue.
- En raison de tous les changements apportés à la fonction publique au cours des deux dernières années, plusieurs personnes-ressources ne travaillent plus pour le même ministère, sont parties à la retraite, ou ont quitté la fonction publique pour d'autres raisons. Il est déjà difficile de trouver une personne-ressource en mesure de

corroborer l'expérience acquise. Si cette personne est absente pendant la semaine où TPSGC procède à la vérification des références, plusieurs fournisseurs pourraient manquer de chance du fait qu'il n'y a pas de deuxième personne pour fournir des références.

· Les courriels envoyés pourraient être retournés à l'expéditeur – lorsque TPSGC enverra un courriel à une personne citée en référence ou lorsque cette dernière enverra un courriel de retour à TPSGC.

Il n'est vraiment pas raisonnable d'accorder cinq jours pour donner suite à une demande de référence. Accorder un plus long délai n'aura pas d'incidences importantes sur l'échéancier global de cette demande de soumissions particulière.

D'autres outils importants permettant d'obtenir des services professionnels ont été utilisés récemment dans le cadre d'un processus semblable de vérification des références par courriel. Plus précisément, des demandes de vérification des références par courriel étaient requises dans le cadre des DAMA pour les SPICT et ProServices. Le nom d'une personne-ressource principale et d'une personne-remplaçante ont été fournis en ce qui concerne ProServices. La personne-ressource principale devait répondre dans un délai de dix jours, sans quoi il fallait communiquer avec la personne remplaçante, qui disposait également d'un délai de dix jours pour fournir sa réponse. En ce qui concerne les SPICT, les personnes-ressources étaient contactées par téléphone si elles ne répondaient pas par courriel. Dans un cas comme dans l'autre, TPSGC indiquait également les dates auxquelles les vérifications de référence auraient lieu.

Nous demandons à TPSGC de bien vouloir réévaluer le processus actuel de demandes de références et d'établir un processus plus raisonnable, qui tiendrait compte des difficultés liées au fait de s'en tenir uniquement à la vérification de références par courriel.

Réponse 52

Le délai de réponse de cinq (5) jours sera maintenu. Conformément à la DAMA, si la personne-ressource désignée ne peut pas être jointe, le soumissionnaire peut fournir le nom et l'adresse courriel d'une autre personne-ressource.

Question 53

OBJET : Pièce jointe 1 de la partie 4, Pièces justificatives

Les soumissionnaires peuvent proposer plus d'une ressource dans le cadre du Palier 1 de la présente DAMA. Une ou plusieurs ressources peuvent se qualifier en démontrant qu'elles ont entrepris des démarches pour obtenir l'agrément. La DAMA souligne que ces ressources doivent obtenir l'agrément dans un délai de 24 mois suivant la date d'émission de l'AMA, sans quoi celui-ci sera annulé et le fournisseur devra présenter un nouvel arrangement. Le libellé de cette section risque de poser problème :

1. Si un soumissionnaire présente un arrangement pour le Palier 1, selon lequel plus d'une ressource est proposée et toutes les ressources sont retenues, prévoit-on émettre un seul AMA, en précisant toutes les catégories/personnes qualifiées, ou prévoit-on émettre des AMA distincts pour chaque personne et/ou chaque personne et domaine?

2. Si un seul AMA est émis au fournisseur et que celui-ci vise toutes les personnes qualifiées, le libellé actuel laisse entendre que l'AMA au complet sera annulé, et ce même si seulement une ressource n'est pas en mesure d'obtenir l'agrément en temps opportun. Une telle mesure nuirait à TPSGC et aux fournisseurs. Veuillez confirmer que seule la partie de l'AMA qui porte sur la personne qui n'obtient pas l'agrément sera annulée, et que le reste de l'AMA demeurera valide, auquel cas le libellé de celui-ci devrait être mis à jour en conséquence.

Réponse 53

1. Un seul AMA sera effectivement émis.

2. Le libellé de l'AMA ne sera pas mis à jour. L'AMA sera annulé au complet même si seulement une ressource n'est pas en mesure d'obtenir l'agrément en temps opportun.

Question 54

OBJET : Exigences du Palier 1, question et réponse 32

Il semble assez injustifié et injuste d'accepter uniquement un baccalauréat en traduction, alors que des diplômes d'études supérieures, comme une maîtrise ou un doctorat en traduction, ne sont pas acceptés. Les traducteurs qui ont obtenu une maîtrise ou un doctorat ont dû faire des études plus poussées en traduction que celles qui sont faites dans le cadre d'un baccalauréat. J'ai soumissionné plus de 100 marchés de traduction au cours des sept dernières années et on n'a jamais refusé de traiter une maîtrise en traduction comme étant équivalente (ou supérieure) à un baccalauréat. En raison de l'importance de ce nouvel AMA pour TPSGC et les fournisseurs de services de traduction, TPSGC ne devrait pas restreindre indûment le bassin de fournisseurs, particulièrement lorsque les compétences d'une personne dépassent les exigences.

Réponse 54

Le Canada accepte uniquement le baccalauréat en traduction.

Question 55

Pour obtenir un arrangement en mon nom propre, je sais que je peux utiliser l'expérience acquise dans un autre cabinet. Cependant, ce cabinet peut-il aussi utiliser mon nom (et cette même expérience) pour se qualifier dans certains domaines? Bref, mon nom peut-il à la fois figurer dans ma demande d'arrangement et dans celle d'un autre fournisseur potentiel?

Réponse 55

Si vous parlez du Palier 1, la réponse est oui. Par contre si un cabinet propose des ressources pour le Palier 1, ce sont ces ressources qui vont être tenues de faire le travail. Il n'y a pas de possibilité de remplacement de personnel. Pour les Paliers 2 et 3, les fournisseurs n'ont pas à soumettre de ressources pour la DAMA.

Question 56

Notre entreprise de traduction est établie à Rome, en Italie. Nous faisons appel à des pigistes, qui habitent généralement au Canada et/ou sont Canadiens. Voici donc notre première question : pouvons-nous participer à la présente DAMA?

Dans l'affirmative, pourriez-vous nous aider en ce qui concerne les questions suivantes? Merci beaucoup!

1. Sécurité : les vérifications de sécurité peuvent-elles aussi être organisées pour des organismes étrangers?

2. Nous détenons la certification UNI EN ISO 15038 – Services de traduction, qui est équivalente à la norme CAN/CGSB-131.10-2008, Services de traduction. Cette certification serait-elle acceptable?
3. Il nous est pratiquement impossible d'obtenir le type de papier requis à partir de l'Italie. Pouvons-nous utiliser du papier recyclé correspondant aux normes européennes?

Si nous participons au Palier 2, nous n'avons pas à indiquer le nom des traducteurs proposés ou à fournir leur curriculum vitæ à ce stade-ci, est-ce exact?

Réponse 56

Oui, vous pouvez participer à la présente DAMA; toutefois, conformément à l'article 4 de la partie 1, les services visés par l'arrangement en matière d'approvisionnement peuvent être limités aux services canadiens.

1. Oui, mais aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique dans le cadre de la présente DAMA.

2. Non, car conformément au besoin, les fournisseurs doivent démontrer qu'ils détiennent la certification CAN/CGSB-131.10-2008, Services de traduction.

3. Si vous faites référence à la Politique d'achats écologiques dont il est question à la partie 3, veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'une exigence obligatoire.

Question 57

Si nous avons traduit des textes portant sur les autochtones pour un client au Bureau de la traduction dans le cadre d'un contrat ouvert, mais que le contrat ne contenait pas la spécialité FED22, pouvons-nous utiliser cette expérience pour s'inscrire au domaine autochtone?

Réponse 57

C'est à chaque fournisseur de s'assurer que l'expérience qu'il soumet correspond à la définition des domaines. Vous pouvez vous référer à l'Annexe A ainsi qu'à la Pièce jointe 2 de la partie 1.

Question 58

Une fois que je remplis le formulaire du Palier 1, à la fin j'ai deux choix : Vérification d'organisation désignée OU Attestation de sécurité d'installation.

Si je suis la seule propriétaire/administratrice d'une compagnie « incorporée », quelle option faut-il choisir? Et où me procurer le formulaire pertinent?

Réponse 58

Les Vérification d'organisation désignée OU Attestation de sécurité d'installation sont des cotes de sécurité d'entreprise elles ne s'appliquent pas aux individus. Vous n'avez pas à soumettre de formulaire puisqu'il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité pour la DAMA.

Question 59

Dans le cas d'une co-entreprise, est-ce que chaque fournisseur doit soumettre des échantillons de textes pour les domaines respectifs choisis? Car ceci n'est pas indiqué clairement dans la DAMA.

Réponse 59

Aucun échantillon de texte est requis en réponse à la DAMA. Veuillez vous servir des formulaires interactifs pour soumettre un arrangement.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES